

Le 5 janvier 2022  
Pour information et diffusion

---

## COMMUNIQUÉ 1 - 2022

---

### Mise en place du Guichet Unique pour faciliter le dépôt des demandes d'Autorisations d'Urbanisme



Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, les administrés de la Communauté de communes du Clermontais peuvent **effectuer en ligne toutes leurs démarches** de dépôt de demandes à l'urbanisme grâce au Guichet Unique des Autorisations d'Urbanisme.

Cette plateforme numérique permet le dépôt des **demandes de permis de construire, d'aménager ou de démolir, des déclarations préalables aux travaux et des demandes de certificats d'urbanisme** à tout moment, où que l'on soit et **de manière gratuite et simplifiée**.

**La plateforme est accessible via l'adresse : <https://cc-clermontais.geosphere.fr/portailccs>**  
ou bien depuis le site web de la Communauté de Communes du Clermontais :  
<https://www.cc-clermontais.fr/un-territoire-de-service/urbanisme/>

Un manuel d'aide au dépôt des démarches en ligne est à disposition sur notre site web !

Toutes les communes sont désormais être **en mesure de recevoir les demandes d'autorisation d'urbanisme au format électronique**. Celles comptant plus de 3500 habitants doivent également permettre leur instruction sous forme dématérialisée. Les bénéfices de la dématérialisation sont multiples. Elle s'inscrit notamment dans une **démarche plus économique et plus écologique** car elle implique des économies sur la reprographie et l'envoi de documents.

Les avantages pour l'utilisateur reposent quant à eux sur :

- le gain de temps lié au dépôt de son dossier en ligne,
- la simplification des démarches à tout moment et où que l'on soit
- la transparence liée à l'état d'avancement du dossier (suivi de la demande à chaque étape de l'instruction)

Toutefois, il est toujours possible d'effectuer les demandes auprès du Service Urbanisme de la commune de résidence de l'utilisateur. La dématérialisation étant une recommandation et une invitation à des démarches simplifiées mais n'implique en aucun cas une obligation pour l'administré.

**Contact presse : Caroline Bailly** - Service communication de la Communauté de communes du Clermontais - 04 67 88 95 50  
– [c.bailly@cc-clermontais.fr](mailto:c.bailly@cc-clermontais.fr)